



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/108

**Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 7 jeunes
Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »**

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39
Présents à la
séance : 34
Excusés
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapou, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapou, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal
du 28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/108

Objet : Octroi d'une subvention pour le permis de conduire à 7 jeunes Rissois dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets jeunes »

Jeunesse

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission d'attribution des bourses aux projets qui s'est réunie le 13 mars 2026,

CONSIDERANT le dispositif municipal d'aide aux projets individuels ou collectifs des jeunes Rissois et notamment l'aide au permis de conduire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE de verser une aide de 500 € aux personnes citées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents subséquents.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2026.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **04 MAI 2026**

Publié le : **04 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis



2026/

Annexe à la délibération n°2026/108 du Conseil municipal du 28 avril 2026

La « Bourse aux projets jeunes » a été attribuée aux personnes suivantes :

- AVIT Pearl
- BOUEYEU Ruddy
- JIONGO TIOFACK Ange
- MEUNIER Irwin
- MUNDELE NGAVUKA Britagny
- SIVAPRAGASSAM Vinodhini
- ZAIMEDDINE Pâris